

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET BR 75 2 X 5 L
numéro d'identification : 61570

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S
3, avenue du Canada
91974 Les Ulis Cedex
Téléphone : +330169189500
Télécax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

| | | | |
|----------------------|---|---------------------------|--|
| Conseils de prudence | : | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | | Prévention: | |
| | | P260 | Ne pas respirer les aérosols. |
| | | P280 | Porter un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| | | P280 | Porter des gants de protection. |
| | | Intervention: | |
| | | P305 + P351 + P338 + P310 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| | | Elimination: | |
| | | P501 | Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers spéciaux. |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide benzènesulfonique,
dérivés alkyles en C10-13,
sels de sodium

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (%) |
|--|---|--|-------------------|
| acide phosphorique | 7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24 | Skin Corr.1B; H314 Met. Corr.1; H290 | >= 20 - < 25 |
| alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO) | 157627-86-6 | Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412 | >= 2 - < 5 |
| acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium | 68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22 | Acute Tox.4; H302 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412 | >= 2 - < 5 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Protéger l'oeil intact. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|--------------------|
| Symptômes | : effets corrosifs |
|-----------|--------------------|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|---|
| Traitement | : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison. |
|------------|---|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
|--------------------------------|---|

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
|--|---|

- | | |
|----------------------------------|---|
| Produits de combustion dangereux | : |
|----------------------------------|---|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|--|--|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
|--|--|



SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Mise à jour | Base |
|----------------------------|-----------|---|------------------------|-------------|------------|
| acide phosphorique | 7664-38-2 | TWA | 1 mg/m3 | 2009-12-19 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | : | Indicatif | | | |
| acide phosphorique | 7664-38-2 | STEL | 2 mg/m3 | 2009-12-19 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | : | Indicatif | | | |
| acide phosphorique | 7664-38-2 | VME | 0,2 ppm 1 mg/m3 | 2005-02-01 | FR VLE |
| Information supplémentaire | : | blauw/vet: Valeurs limites réglementaires indicatives | | | |
| acide phosphorique | 7664-38-2 | VLCT (VLE) | 0,5 ppm 2 mg/m3 | 2005-02-01 | FR VLE |
| Information supplémentaire | : | blauw/vet: Valeurs limites réglementaires indicatives | | | |

DNEL

**acide phosphorique
7664-38-2:**

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 2,92 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,73 mg/m3

**acide benzènesulfonique,
dérivés alkyles en C10-13,
sels de sodium
68411-30-3:**

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 12 mg/m3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 12 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 3 mg/m³

PNEC

**acide benzènesulfonique,
dérivés alkyles en C10-13,
sels de sodium
68411-30-3:**

: Eau douce
Valeur: 0,268 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0268 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 8,1 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 8,1 mg/kg

Sol
Valeur: 35 mg/kg

intermittent release
Valeur: 0,0167 mg/l

STP
Valeur: 3,43 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

| | |
|--|---|
| Matériel | : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. |
| Épaisseur du gant | : 0,4 mm |
| Remarques | : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). |
| <u>Protection de la peau et du corps</u> | : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| <u>Protection respiratoire</u> | : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK-P3 Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. |

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : bleu-vert |
| Odeur | : caractéristique |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : env. 0,5 |
| Point/intervalle de fusion | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Vitesse de combustion | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : Donnée non disponible |
| Densité | : env. 1,153 g/cm3 |
| Hydrosolubilité | : soluble |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

| | |
|---------------------------------------|--|
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'inflammation | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, dynamique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : Donnée non disponible |
| réserve acide | : 9,8 g/100g |
| Temps d'écoulement | : >= 200 s Section transversale: 2 mm |
| Propriétés explosives | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : Donnée non disponible |

9.2 Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Donnée non disponible |
| Information supplémentaire | : Donnée non disponible |

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1.530 mg/kg

DL50 oral Rat: 2.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: 2.740 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Corrosif

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OECD 422

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO)

157627-86-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

DL50 oral Rat: 300 - 5.000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

68411-30-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
Organes cibles: Appareil gastro-intestinal
Symptômes: Diarrhée, Somnolence, Difficultés respiratoires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Symptômes: Formation de croûtes |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Espèce: Lapin Résultat: irritant Méthode: OCDE ligne directrice 404 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Espèce: Lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves. Méthode: OCDE ligne directrice 405 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Méthode de test: Test de Maximalisation (GPMT) Espèce: Cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Méthode: OCDE ligne directrice 406 |
| Toxicité pour la reproduction | : Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 350 mg/kg, F1: 350 mg/kg, F2: 350 mg/kg, Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction. |
| Tératogénicité | : Espèce: Rat 300 mg/kg 300 mg/kg Espèce: Souris 300 mg/kg 2 mg/kg |
| Toxicité à dose répétée | : Rat: NOAEL: 125 mg/kg LOAEL: 250 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d Organes cibles: Sang, Foie, Coeur Symptômes: Diarrhée Rat: NOAEL: 40 mg/kg LOAEL: 115 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 180 d Organes cibles: Sang, Reins Symptômes: Diarrhée Rat: NOAEL: 85 mg/kg LOAEL: 145 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 270 d Organes cibles: Sang |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

**acide phosphorique
7664-38-2:**

Toxicité pour les poissons : CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 100 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): 270 mg/l

**alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO)
157627-86-6:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Scenedesmus subspicatus): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): > 1.000 mg/l

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0,1 - 1 mg/l
(Toxicité chronique) Espèce: Poisson

**acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
68411-30-3:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

| | |
|---|---|
| autres invertébrés aquatiques | Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : NOEC (Elodea canadensis): > 4 mg/l Durée d'exposition: 28 d |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEC: > 1 - 10 mg/l NOEC: 2,9 mg/l Durée d'exposition: 32 d |
| Toxicité pour les plantes | : NOEC: 100 mg/kg Espèce: Sorghum bicolor (sorgho) Méthode: OECD 208 |

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

**acide phosphorique
7664-38-2:**

Biodégradabilité

: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO)

157627-86-6:

Biodégradabilité

: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

: 390 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.060 mg/g

**acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
68411-30-3:**

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobie
Résultat: rapidement biodégradable
Durée d'exposition: 28 d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

Cinétique:

: > 60 %

Méthode: OECD 301 B

Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

68411-30-3:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 192 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

| | |
|-----------------------|--|
| Produit | : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. |
| Code des déchets | Le code européen des déchets 200129 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets. |

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

| | | |
|-------------|---|------|
| ADR | : | 1760 |
| IMDG | : | 1760 |
| IATA | : | 1760 |

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

| | | |
|-------------|---|--|
| ADR | : | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide phosphorique) |
| IMDG | : | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Phosphoric acid) |
| IATA | : | Corrosive liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | | |
|-------------|---|---|
| ADR | : | 8 |
| IMDG | : | 8 |
| IATA | : | 8 |

14.4 Groupe d'emballage

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| ADR | : | |
| Code de classification | : | C9 |
| Groupe d'emballage | : | III |
| Numéro d'identification du danger | : | 80 |
| Étiquettes | : | 8 |
| IMDG | : | |
| Groupe d'emballage | : | III |
| Étiquettes | : | 8 |
| No EMS Numéro | : | F-A, S-B |
| IATA | : | |
| (Cargo) | : | Corrosive liquid, n.o.s. N'est pas autorisé au transport |
| Groupe d'emballage | : | III |
| Étiquettes | : | 8 |

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ZEU_SEVES3

Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 2,13 %, 126,01 g/l

Directive 1999/13/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): 2,13 %, 24,54 g/l

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|--|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

| | | |
|------------------------------|------|-------------------|
| Procédure de classification: | H290 | Méthode de calcul |
| | H315 | Méthode de calcul |
| | H318 | Méthode de calcul |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Werner & Mertz
Professional

SANET BR 75 2 X 5 L

WM 0712922

Numéro de commande: 0712922

Version 2.3

Date de révision 18.01.2016

Date d'impression 26.02.2016

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000000938